

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 21 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt-et-un Février à Dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LES BILLAUX (Gironde), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MILLAIRE, Maire.

Date de la convocation : 14 Février 2023. Membres en exercice : 15

PRESENTS (13) : Michel MILLAIRE, Max BRIEU, Corinne BOTT, Joseph LEPRETRE, Bernadette MOREL, Ghislaine HAMEL, Vivien LAPEYRE, Philippe PECHEREAU, Joëlle BUREAU, Florence COUSINOU, François-Xavier THIOLET, Yseult CONSTANT, Luc BONHOMMEAU

EXCUSES (0) :

Absents (2) : Jean-Yves VEYLIT, Evelyne LANGLADE

Votants : 13

Monsieur François-Xavier Thiolet a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération 2023-11 : ADOPTION DU RAPPORT n°3 DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) REUNIE LE 31 janvier 2023**

Sur proposition de **Madame Bernadette MOREL** représentant de la commune de Les Billaux au sein de la CLECT,

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5 II et III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1321-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la CLECT et sur la détermination de sa composition,

Vu la délibération communautaire n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Considérant la modification de l'intérêt communautaire en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 3 février 2023,

Madame Bernadette MOREL informe les membres du Conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 31 janvier 2023 afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et plus précisément sur le transfert du complexe aquatique « les Bains de l'Isle » situé sur la commune de Saint Seurin sur l'Isle.

Ces travaux font l'objet d'un rapport n°3 daté du 31 janvier 2023.

Madame Bernadette MOREL précise aux membres du Conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce rapport n°3.

Madame Bernadette MOREL informe le Conseil municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais devra soumettre aux Conseillers communautaires la détermination du montant de l'attribution de compensation de la commune de Les Billaux sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT lors de sa réunion du 31 janvier 2023.

Après avoir entendu **Madame Bernadette MOREL** et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges,

Le Conseil municipal décide :

- 1- D'adopter à l'unanimité le rapport n° 3 de la CLECT ci-joint en date du 31 janvier 2023,
- 2- De déterminer, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 21 FEVRIER 2023**

	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2023	CLECT N°4	Montant AC 2023
Abzac	315 801,00	295 675,76		295 675,76
Arveyres	343 297,00	173 480,34		173 480,34
Bayas	23 969,00	16 724,80		16 724,80
Les Billaux	173 501,00	192 009,85		192 009,85
Bonzac	28 641,00	17 947,95		17 947,95
Cadarsac	1 864,00		-8 671,41	-8 671,41
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	38 914,76		38 914,76
Chamadelle	5 203,00		-8 283,07	-8 283,07
Coutras	1 449 759,00	961 593,99		961 593,99
Daignac	4 918,00		-1 475,17	-1 475,17
Dardenac	15 851,00	11 619,94		11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaures	179 205,00	112 912,15		112 912,15
Espiet	27 863,00		-5 068,99	-5 068,99
Le Fieu	12 533,00	3 952,61		3 952,61
Génissac	74 919,00	7 676,32		7 676,32
Gours	96 157,00	89 770,89		89 770,89
Guîtres	90 579,00	65 281,96		65 281,96
Izon	191 139,00		-224 065,46	-224 065,46
Lagorce	221 793,00	199 169,24		199 169,24
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	54 961,74		54 961,74
Lapouyade	15 793,00	29 197,29		29 197,29
Libourne	12 183 168,00	9 353 404,29		9 353 404,29
Maransin	14 046,00		-1 102,51	-1 102,51
Moulon	69 905,00	19 681,33		19 681,33
Nérigean	40 961,00		-6 862,74	-6 862,74
Les Peintures	44 948,00	17 723,13		17 723,13
Pomerol	82 293,00	90 167,51		90 167,51
Porchères	11 063,00		-1 775,25	-1 775,25
Puynormand	13 133,00	8 710,58		8 710,58
Sablons	51 311,00	31 211,99		31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	25 673,27		25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	65 644,65		65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	34 286,18		34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	520 065,38		520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	113 207,00		-68 424,03	-68 424,03
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00		-284,65	-284,65
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	16 905,00		16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	283 741,14		283 741,14
Saint-Quentin de Baron	74 974,00	11 481,00		11 481,00
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	27 971,46		27 971,46
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	670 951,22		-272 769 € 398 182,22
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	1 675,20		1 675,20
Tizac de Curton	23 247,00	7 764,47		7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00		-539,24	-539,24
Vayres	971 090,00	681 978,96		681 978,96
TOTAL ANNUEL	19 294 985,00	14 139 926,35	-326 552,52 €	- 272 769 € 13 540 604,83 €
			13 813 373,83	

- 3- De déléguer au Maire ou son représentant pour la réalisation de l'ensemble des démarches administratives concernant ce dossier.

Cette réunion CLECT portait sur la reprise de la gestion de la Piscine de Saint Seurin sur l'Isle par la Communauté d'Agglomération du Libournais.

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 21 FEVRIER 2023

Délibération 2023-12 : Marché Voirie Rue du Cèdre

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie communale situé Rue du Cèdre, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de lancer le dossier d'appel de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la rue du Cèdre
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation

Monsieur le Maire présente les plans du projet. L'aménagement de la rue comprend : des places de stationnement supplémentaires et un nouvel agencement routier.

Délibération 2023-13 : Demande de subvention Fond Vert (ajournée)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune est éligible au lancement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert ».

Toutefois les axes visés dans l'attribution de la subvention exposés par la Préfecture notamment la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public sont déjà engagés par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fronsadais (SIE) et le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG33).

Cette délibération est ajournée.

DELIBERATION 2023-14 : TERRAIN DE TENNIS – Contrat de maintenance terrain de tennis pour 3 ans (2023 à 2025)

Monsieur Leprêtre présente :

- Vu la nécessité de contrat de maintenance suite à la réfection du terrain de tennis en 2022
La société TERRE DE SPORTS propose d'entretenir le terrain de tennis sur 3 ans pour un montant de 1 843.20 € TTC.

Celui-ci propose d'une visite annuelle, de soufflage à sec, de fourniture de produit anti-mousse, de traitement anti-mousse.

Le conseil municipal décide :

- D'accepter le devis présenté
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant des formalités administratives.

DELIBERATION 2023-15 : AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE

A la demande du Trésor Public de Coutras, les subventions d'équipement doivent donner lieu à amortissement. Au regard des travaux réalisés sur l'éclairage public en 2020 et 2022, il convient de prévoir des crédits d'un montant de 6 053.32€ pour amortir ces travaux.

Des crédits au compte 6811-042 (mandat) et au compte 28041582-040 (titre) sont à prévoir sur le budget 2023. Monsieur Le Maire propose d'amortir cette charge de 6 053.32 € sur 1 an en 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'amortissement proposé par Monsieur Le Maire sur le budget 2023.

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 21 FEVRIER 2023

Informations et questions diverses :

Le poste de relevage situé au lieu-dit « Les Gauthiers » :

- Le poste de relevage est raccordé et a été mis en marche. Un réaménagement de la voirie est prévu. Pour cela un achat de parcelle à des particuliers est à prévoir.

Rue du 19 Mars :

- Des travaux sur les raccordements Gaz ont été réalisés afin de supprimer des canalisations vétustes. Les raccordements seront terminés à la fin du mois de Février.

Chemin des Bataillonnnes :

- Le nettoyage de la route a été réalisé par l'association d'insertion professionnelle Isle et Dronne située à Porchères. Monsieur le Maire souligne le travail de qualité de cette association.
- Les propriétaires privés se chargeront de nettoyer leurs terrains.

Horaires de la Médiathèque :

- La directrice de la médiathèque fait remonter l'information que les usagers ne fréquentent pas ou très peu la Médiathèque après 18h30. Elle demande s'il serait possible de fermer à 18h30. Après discussion les élus décident les nouveaux horaires suivants à Compter du 1^{er} Mars:
MERCREDI 10H-12H ET 16H30-18H30
VENDREDI 16H30-18H30
Une communication via l'application Panneau pocket et affichage sera réalisé.
- Madame Péchereau, bénévole de la Bibliothèque, demande si le conseil municipal serait favorable au portage de livres à domicile. Les élus émettent un avis favorable à la proposition.

Panier des anciens :

- Mme Bureau Joelle informe que les commandes ont été lancées et qu'une relance aux producteurs est à réaliser. La date de la réalisation suivie de la distribution est choisie par les élus : Samedi 4 Mars.
- Un courrier sera envoyé aux administrés concernés afin de les informer du jour de la distribution.

Cérémonie du 19 Mars :

- Le président de l'association de la FNACA a contacté Monsieur le Maire afin de réaliser une cérémonie Dimanche 19 Mars. Un dépôt de Gerbe et un apéritif sera organisé. Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Animation Coupe de Rugby :

- La coupe du monde de Rugby aura lieu du 8 Septembre au 28 Octobre 2023. Monsieur le Maire informe de la possibilité d'organiser une « Fan Zone ». Monsieur le Maire demande l'avis aux élus quant à cette organisation. Les élus se prononcent défavorablement sur la réalisation de ce projet, Libourne ayant déjà prévu des animations.

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 21 FEVRIER 2023

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) :

- Monsieur le Maire de Les Billaux, Monsieur le Président du SIRP Néac- Pomerol-Lalande de Pomerol et l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) Monsieur Van Huysse se sont réunis dans le bureau du sous-préfet Monsieur DOLIGEZ concernant l'intégration de la Commune de les Billaux dans le SIRP. Le maire, le président du SIRP, l'IEN et le sous-préfet sont tous favorables à l'intégration de la Commune de Les Billaux dans le SIRP. La pression foncière de Les Billaux nécessite de revoir l'organisation en matière scolaire afin de pouvoir recevoir la totalité des enfants Billaudais à l'avenir. Les acquisitions foncières connaissent actuellement de gros ralentissements au regard de l'obtention des emprunts bancaires. Le projet d'intégration est repoussé à la rentrée 2024. Un travail avec des commissions est à réaliser pour pouvoir organiser les services « communs ».

Ecole :

- une rumeur de fermeture de l'Ecole de Les Billaux court. Cette rumeur est infondée.

L'ordre du jour , les informations et les questions diverses étant épuisés la réunion prend fin à 20h15.

François Xavier THIOLET
Secrétaire de séance

Michel MILLAIRE
Maire



